



LE DÉPARTEMENT

COMMUNIQUE DE PRESSE

9 décembre 2024

FINANCES : VOTE DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET 2024

L'Assemblée départementale s'est réunie sous la présidence de Marie-Pierre MOUTON ce lundi 9 décembre pour une séance consacrée notamment aux finances, avec le vote de la Décision modificative n°2 du budget 2024.

Si le Département n'a pas adopté son budget primitif 2025 ce lundi en raison des discussions encore en cours à l'Assemblée nationale sur le Projet de loi de finances, la collectivité a voté la Décision modificative n°2 (DM2) de son budget 2024. Ces ajustements budgétaires s'inscrivent dans la continuité des tendances des derniers exercices, avec des charges en augmentation et des recettes en baisse.

Des dépenses sociales en hausse de 3,8M€

Parmi les principales inscriptions de cette décision modificative, la revalorisation du montant du Revenu de solidarité active (RSA) de 4,6 % en avril 2024, décidée par l'État sans concertation avec les Départements ni compensation, entraîne une dépense supplémentaire de **400 000 €**. Afin de répondre aux mesures réglementaires liées à l'enfance (femmes isolées, accueil des mineurs non accompagnés, accueil d'urgence), au financement de 44 places en lieu de vie et Maison d'enfants à caractère social, et la création de six places de pouponnières, les dépenses sociales augmentent de **3,8 M€**. Côté recettes, dans la continuité des difficultés sur le marché immobilier, au regard des trois premiers trimestres de 2024 le niveau des Droits de mutation à titre onéreux (DMTO) est revu à la baisse de **7M€**. Cette recette devait atteindre environ 73 M€ en 2024, soit 14 M€ de moins qu'en 2023. Face à cette forte baisse constatée dans tous les territoires, les Départements ont mobilisé les réserves du fonds de péréquation interdépartemental des DMTO. La répartition de cette réserve nationale entraîne une recette exceptionnelle de **4,3 M€** pour la Drôme. Cette réserve est désormais épuisée. Le Département enregistre par ailleurs une recette exceptionnelle de **1,3 M€** de la Compagnie nationale du Rhône, au titre des dividendes 2023 versés en juillet 2024

Crédits anticipés

Alors que le budget primitif 2025 sera débattu et voté en début d'année prochaine, afin de permettre la continuité des activités le Département voté des crédits par anticipation, dont environ **39 M€** en autorisation de programme. Afin de ne pas mettre en difficulté certains partenaires, la collectivité a également approuvé le versement de subventions de fonctionnement par anticipation. Certains comités sportifs, le Groupement de défense sanitaire, les stations de la Drôme sont concernés par cette mesure.